BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4758

75 – PARIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Jugement d'ouverture

Date : 10 décembre 2024.
Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde.
910 784 198 RCS Paris.
MUSE HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Acquisition, souscription, détention, gestion et cession de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ; prestations de service et de conseil en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales..
Adresse : 29-35, rue Pastourelle, 75003 Paris.
Complément de jugement : Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé en date du 10 décembre 2024 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée sous le numéro P202404170 et a désigné juge commissaire : M. Laurent Caniard, administrateur : Selarl Fhbx en la personne de Me Hélène Bourbouloux 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, , avec les pouvoirs : de surveiller, mandataire judiciaire : Selarl Asteren en la personne de Me Charles-Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Sans préjudice de l'article L. 628-6, lorsque les comptes du débiteur font apparaître que la nature de l'endettement rend vraisemblable l'adoption d'un plan par les seuls créanciers ayant la qualité de sociétés de financement, d'établissements de crédit et assimilés, tel que définis par décret en Conseil d'Etat, ainsi que par tous les titulaires d'une créance acquise auprès de ceux-ci ou d'un fournisseur de biens ou de services et s'il y a lieu des obligataires, le débiteur peut demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde dont les effets sont limités à ces créanciers.